

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.		Date d'inspection Le 16 juin 2026	
Nom de l'établissement Garderie ABC Trois		Numéro de permis 2011027	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 32	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement.</p> <p>À son arrivée, un groupe d'enfants sont parti à une sortie au parc aquatique intérieur. L'inspectrice a vérifié les formulaires de consentement signés par les parents autorisant la participation de leurs enfants à cette sortie.</p> <p>Au cours de la matinée, l'inspectrice observe les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi qu'un groupe d'enfants participant à des activités physiques dans le gymnase.</p> <p>L'inspectrice a également observé le lavage des mains avant le dîner, le dîner, la période de repos, l'arrivée de l'école des enfants d'âge scolaire, ainsi que les jeux extérieurs en après-midi.</p> <p>Une discussion a eu lieu avec les personnes éducatrices et l'administratrice afin de préciser que tous les effets personnels des enfants doivent être clairement identifiés au nom de l'enfant, y compris les bouteilles d'eau et les boîtes à dîner.</p> <p>Une autre discussion avec l'administratrice a porté sur l'ajout, dans les dossiers du personnel, des certificats des personnes ayant récemment complété leur formation en petite enfance.</p> <p>Il a également été rappelé que les éducateurs admissibles doivent compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel avant la date d'expiration du permis, soit le 31 août 2026.</p> <p>Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.</p>
--

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 16 juin 2026

Date

original signé par
Stephanie Macmullin Sunzu

Le 16 juin 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"